



VOL. IV.—No. 30.

MONTREAL, JEUDI, 24 JUILLET, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LOIS DE PRESSE AUX ETATS-UNIS.

La République voisine a, elle aussi, ses lois tyranniques et absurdes, tout comme en pleine monarchie absolue. La presse y est sous le joug de restrictions qu'on ne connaît ni en Angleterre ni en Canada. L'article suivant, emprunté au *Courier des Etats-Unis*, établit ce point, en même temps qu'il indique le symptôme de la décadence de la liberté, et des mœurs publiques. Ce qui, entre parenthèse, prouve que la liberté et la moralité ne dépendent pas des formes de gouvernement. Voici l'article :

LES COMLOTS DE CÉSARISME.

L'affaire de M. Ch. Dana, rédacteur en chef du *Sun*, fait en ce moment grande sensation dans le journalisme, et il n'en aurait été autrement, car la question soulevée est d'un intérêt vital pour la presse, et non-seulement pour la presse américaine, mais pour l'indépendance de la pensée dans le monde entier. La chose étonnante, c'est que pareille invention ait été trouvée dans le pays classique de la liberté et qu'elle ne soit jamais venue à l'idée de quelque autocrate ou de quelque magistrat ou législateur en frais d'imagination pour lui faire sa cour; cela prouve tout simplement que le despotisme est pour le moins aussi ingénieux dans une république qu'ailleurs, et qu'il y est d'autant plus dangereux qu'on l'y soupçonne moins. Ainsi, qui se fût douté qu'il existât dans les archives poudreuses de la législation américaine en matière de presse un statut en vertu duquel une action en diffamation peut être introduite devant la cour de n'importe quel lieu où le journal incriminé est distribué? Il paraît,—et nous pouvons même dire il est certain que cela est, cependant. Le statut en question est de 1852; mais il n'est pas moins certain que depuis cette époque il n'a jamais été appliqué; qu'il est virtuellement tombé en désuétude, et qu'il n'y aurait plus d'iniquité à le faire revivre qu'il n'y en a eu à l'édicter. Nous avons dit hier que la presse américaine était unanime à protester contre la prétention soulevée à propos du procès intenté à M. Dana; l'*Evening Post*, entre autres, a publié à ce sujet un article remarquable que nous croyons devoir reproduire, au moins en partie; en voici les passages principaux :

Nous n'avons pas à émettre d'opinion dans la question de savoir si M. Charles A. Dana, l'éditeur du *Sun*, a commis le délit de diffamation envers quelques fonctionnaires publics de Washington. Il les a accusés dans son journal d'avoir fait un mauvais emploi des fonds publics à eux confiés, et il les accuse, affirme-t-il, en connaissance de cause. Si son assertion est fautive il mérite d'être puni; mais dans quel lieu il sera appelé à répondre de ce crime, si crime il y a, c'est là une question qui ne le touche pas lui seul, mais tous les citoyens des Etats-Unis, et particulièrement ceux à qui il appartient d'affirmer et de pratiquer la liberté de la presse.

La cour de police de Washington a lancé un mandat d'arrestation contre M. Dana, et chargé ses agents de le mettre à exécution. Ce mandat a pour cause le délit d'offense envers les lois du district, sous prétexte que ce délit a été commis dans le district, attendu que le journal y circule, et que par conséquent le procès doit avoir lieu à Washington. Le juge Blatchford doit décider demain le bien fondé de cette théorie. C'est une question de pratique et de juridiction d'une cour de district, et sur ces points le public se contentera peut-être tout aussi bien de l'opinion du juge Blatchford que de celle de cette autre éminente autorité légale, M. le commissaire Davenport...

Mais si réellement il existe une loi qui autorise cette manière de procéder, plus tôt nous la connaissons, et plus tôt nous ceindrons nos reins pour la combattre, mieux cela vaudra. Elle est contraire au sens commun, à la commune justice et à la loi commune; et le cas de M. Dana, s'il existe quelque précédent, est une cause commune à chaque journaliste du pays, soucieux du droit de parler des affaires publiques et des fonctionnaires de l'Etat.

Que ce droit existe ou non à Washington, où la presse est influencée et contrôlée par le gouvernement fédéral, il est évident qu'il n'existera plus nulle part ailleurs, sans être frappé de pénalités prohibitives, s'il doit être résolu que toute espèce de diffamation constitue un crime légal dans le district de Columbia, alors que le journal circule dans le dit district quelque soit le lieu où il soit publié, et que son éditeur est passible de la juridiction des tribunaux locaux, qu'il peut être arrêté partout et y être amené pour y être jugé. Il n'existe pas dans le pays un journal d'une influence et d'une nuance quelconque,

dont l'éditeur, sous l'empire d'une telle loi, ne puisse être traîné à Washington pour répondre des commentaires qui lui sont imposés par ses devoirs de journaliste, sur les actes du Congrès ou sur ceux de n'importe quel fonctionnaire du gouvernement; il sera traduit devant un tribunal où un jugement impartial est impossible et une condamnation certaine. Si M. Dana peut être cité à comparaître devant une cour de police et un jury à Washington pour expliquer ses imputations contre un fonctionnaire quelconque de Washington, chacun de nous peut être cité à comparaître sur la plainte de quelque membre du Congrès pour diffamation dans l'affaire du Crédit Mobilier ou le péculat rétroactif, ou pour n'importe lequel des faits qui ont été depuis quelque temps le sujet de commentaires publics.

Il est aisé de prévoir l'usage qui sera fait d'un tel pouvoir; nous savons qu'il sera affronté et qu'on y résistera; mais il est également évident qu'il sera un obstacle à la libre discussion que la plupart des membres du congrès et des fonctionnaires publics redoutent de trouver dans la presse. Le pouvoir d'influencer les affaires publiques par l'exercice d'une liberté absolue de critique, est, croyons-nous, consciemment pratiqué par tous les journalistes respectables. Ils sont également prêts, croyons-nous, à répondre de toutes leurs paroles et en tout temps, devant un tribunal légal et impartial. Mais ils insisteront pour être jugés là où le délit a été commis, dans la communauté où leurs écrits sont publiés, où ils sont connus et où la justice sera rendue sans crainte ou sans faveur. Si le cas de M. Dana doit constituer un précédent par lequel nous serons sujets à répondre devant une cour de police et un jury de Washington, chaque fois que nous exercerons le droit de parler dans un Etat quelconque de l'Union, il se pose une question à laquelle est intéressée et s'associera la presse entière du pays, en dehors du district de Colombie.

Comme le dit très-bien le *Post*, la question soulevée réunira dans un accord unanime toute la presse des Etats-Unis. Il n'en est point, en effet, qui l'intéresse davantage, car si la jurisprudence invoquée devait prévaloir, la presse serait placée en dehors du droit commun, par dérogation à cet axiome que "nul ne peut être distrait de ses juges naturels," et pas un journaliste ne serait sûr de ne pas être du jour au lendemain traîné à cinq cents lieues de sa résidence, de sa famille et de ses affaires, sur la simple plainte d'un fonctionnaire de dixième degré qui se trouverait offensé dans l'appréciation des actes de son administration.

Certes, ce sont là des considérations graves, et qui ne peuvent manquer de frapper tous les esprits. Mais la question est plus élevée encore; elle n'atteint pas seulement les journalistes; elle s'attaque aux intérêts les plus sérieux du peuple américain; elle touche aux plus hauts problèmes de la politique et des libres institutions du nouveau continent.

On parle beaucoup de *Césarisme* depuis quelque temps, et les journaux qui traitent le sujet s'appuient principalement sur la tendance que montre un parti puissant, le parti régnant, à perpétuer au pouvoir l'homme de qui ce parti tient son autorité, et réciproquement, en un mot à préparer pour un troisième terme la réélection du général Grant.

Mais s'il est vrai qu'il y a là, dans ce fétichisme intéressé, un danger pour l'avenir des institutions républicaines, nous trouvons ailleurs des symptômes beaucoup plus sérieux de cette tendance, et l'un de ces symptômes est dans l'indifférence générale à l'endroit de la corruption, de la démoralisation et de la dégradation qui s'étalent de plus en plus effrontément dans toutes les branches de la hiérarchie administrative et politique.

Ainsi, nul n'ignore à quel point tous les membres du Corps social sont gagnés de cupidité et de cynisme. Mais ce cancer dévorant, qui menace de tout faire tomber en putréfaction, n'a pas encore le champ assez libre à son gré. Il y a des contrôles qui le gênent, des astringents qui arrêtent son développement, des fers rouges qui le cautérisent à mesure qu'il ronge; ce sont ces contrôles, ces astringents, ces fers rouges qu'il faut brider, neutraliser, éteindre,—et le *Sun* est un des plus énergiques de ces topiques. Il faut le combattre à tout prix, car il sera à un moment donné, et il est dès à présent un puissant obstacle aux projets de rénovation, et même de perpétuation dictatoriale qui sont fomentées de longue main par les détenteurs actuels du pouvoir. L'attentat dirigé contre lui est donc un des articles du complot visant au *Césarisme* dont parle le *Herald*, c'est-à-dire à la concentration et à l'immobilisation de toute l'autorité publique dans les mains d'une oligarchie au sommet de laquelle trône un homme, le Président actuel des Etats-Unis, le général César, Ulysses Grant.

Ces observations, nous en convenons, ont l'air de toucher à

l'exagération; elles ne sont que justes, cependant. Dans ce pays où il y a tant de laxité dans les lois, surtout en ce qui concerne la politique; où tant de scandales, tant de convoitises, tant de concessions, tant d'usurpations sont assurés de l'impunité, à ce point que de tous les voleurs qui pillent le domaine public dans l'administration fédérale, dans celle des Etats, des municipalités et des corporations, pas un n'a encore trouvé devant aucun tribunal le châtement qu'ils ont si bien mérité;—la Presse est le seul frein qui reste, le seul contrôle tant soit peu efficace, le seul palladium des intérêts généraux et des institutions politiques. Toute attaque dirigée contre elle est donc un coup funeste à la liberté, à la moralité publique, et quand elle sera entamée, quand ce dernier rempart de l'honnêteté et de la puissance nationales sera tombé, il ne restera plus aux Etats-Unis qu'à rouler jusqu'au fond de l'anarchie et de la dégradation où se débattent le Mexique et les autres républiques du nouveau monde. La presse a donc raison de s'unir et de se défendre contre l'asservissement auquel on médite de la réduire, et à ce point de vue la cause de M. Dana n'est point la cause d'un homme ou la cause d'un journal; c'est celle du pays tout entier, qui, cette forteresse abattue, deviendra la proie facile des hommes d'argent et des hommes de domination, c'est-à-dire de ce que le *Herald* appelle le Césarisme.

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE.

M. le Rédacteur,

Vous me passerez bien, pour une fois, cette fantaisie naturelle à tous les voyageurs, de faire partager, aux âmes charitables qui ont le courage et la politesse de les lire, ces ennuis de la longue et monotone traversée qu'ils ont eu à subir avant de mettre le pied sur un autre continent.

Je sais bien, qu'en ce faisant, je m'écarte un tant soit peu du cadre que vous m'avez tracé, aussi, encore une fois, pardon si je succombe à la manie commune.

Du reste, je suis prêt à supporter bravement les conséquences et la responsabilité de ce crime de lèse-obéissance.

Je vous ferai grâce de mon voyage de Montréal à New-York. Je n'étalerai point devant les yeux de vos milliers de lecteurs les merveilles de Broadway, du Parc Central, en un mot des mille et un monuments dont les habitants de la grande métropole américaine sont si fiers.

Bon et charitable, par tempérament, je m'abstiendrai de vous parler de New-York pour trois raisons toutes plus péremptoires les unes que les autres.

La première qui pourrait bien me dispenser de donner les deux autres, c'est que tout le monde y a été.

La seconde parce que tout ce monde de visiteurs qui directement ou indirectement ont pu avoir accès aux colonnes d'un journal quelconque, n'ont pas manqué de faire part à leurs concitoyens de leurs impressions de voyage et que j'ai assez d'amour-propre pour ne pas vouloir assommer vos lecteurs par des redites.

La troisième enfin, est qu'ayant conservé une dent d'une longueur peu commune contre la corporation de cette ville pour la latitude qu'elle donne à ses hôteliers et à ses charretiers d'écarter d'une manière indigne les étrangers qui la visitent, je me sens peu disposé à l'indulgence et serais tenté de proclamer comme étant chargé, sans goût, ridicule en un mot, ce que des touristes plus enthousiastes que moi ont mille fois donné comme des modèles de style architectural ou de goût artistique.

Cela dit, laissons New-York à la contemplation admirative de ceux qui ont intérêt à le faire mousser et montons au galop sur l'*Italy* qui n'attend plus que moi pour lever l'ancre.

Cet avancé que je viens vous faire avec tout l'aplomb qui... ne me distingue pas, va vous paraître un peu prétentieux. Il me semble voir d'ici toute la portion mâle de vos estimables lecteurs, rire dans leur barbe à l'idée de voir un steamship de 4340 tonneaux, attendre patiemment à son quai qu'il plaise à votre très aimable